



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

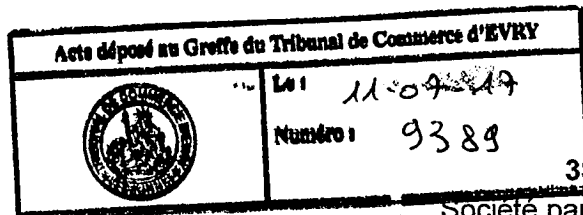
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 03305

Numéro SIREN : 805 057 007

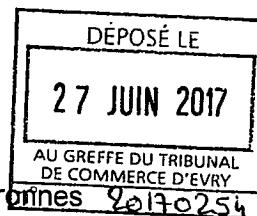
Nom ou dénomination : 3SP Technologies

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt 9389



LES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'ÉVRY. IL A ÉTÉ EXTRAIT
LITTÉRALEMENT CE QUI SUIT :

148 3305



3SP TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée à associé unique,
au capital de 1.800.000 euros

Siège social : 307 Square des Champs Élysées, 91080 Courcouronnes
RCS Évry 805 057 007

**REQUÊTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉVRY**

**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

À LA REQUÊTE DE :

3SP TECHNOLOGIES SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.800.000 euros, dont le siège social est situé 307 Square des Champs Élysées à Courcouronnes (91080) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la ville d'Évry sous le numéro 805 057 007.

Représentée par Monsieur Yannick Bailly, né le 28 mai 1965 à Chartres, de nationalité française, et demeurant 16, rue de la Varenne à Champhol (28300), en sa qualité de Directeur Général de la société 3SP TECHNOLOGIES SAS.

Ayant pour avocat :

**Advocacy 4 AARPI représentée par
Maître Pierre Forget**
pforget@advocacy4.com
Avocat au barreau de Paris
7 avenue Franklin D. Roosevelt
75008, Paris
Tél : 01 45 61 42 32 - 06 08 67 35 57
Fax : 01 45 61 42 64
Vestiaire : P 418

Ci-après « la Requérante »

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Requérante a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du code de commerce et à ses statuts, l'associé unique doit approuver les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire en raison de la nécessité de réaliser des travaux comptables supplémentaires pour l'établissement et la vérification des comptes.

C'EST POURQUOI

La Requérante requiert qu'il vous plaise, Madame, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris :

- De prolonger de trois (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2017, le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société 3SP TECHNOLOGIES SAS afin qu'il puisse être statué sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce.

Le 27 juin 2017



Yannick Bailly
Directeur Général

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Francis STEENBEKE, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 30/09/2017

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 de la société dénommée

SAS 3SP Technologies

dont le siège est

307 Sq Des Champs Elysées
91026 EVRY CEDEX

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le 3 / 07 / 2017

Le Président,

M^r GAUDICIEAU
Greffier

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME DÉLIVRÉE PAR LE
GREFFIER SOUSSIGNÉ

